

n°26

Date de publication  
29 août 2018

Date d'observation  
28 août 2018



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Maïs
  - Estimation des humidités du grain
  - Bilan chrysomèle

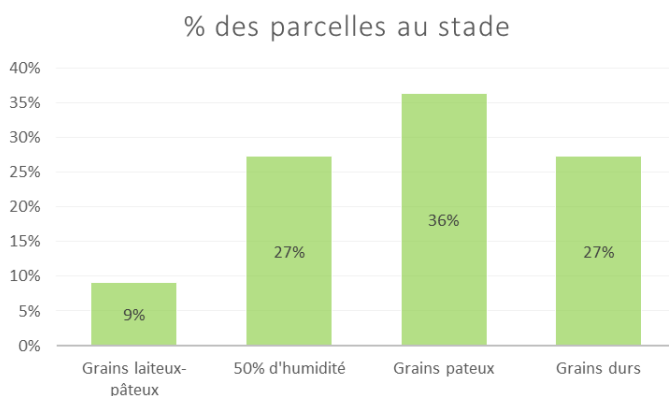
## Données du réseau

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 11 des 39 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (4 dans l'Allier, et 7 dans le Puy-de-Dôme).

## Stades et état des cultures

Le remplissage du grain continue cette semaine.

91% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade de 50% d'humidité du grain.



Graphique 1 : Stade du maïs

### • Prévisions des stades de récolte du maïs

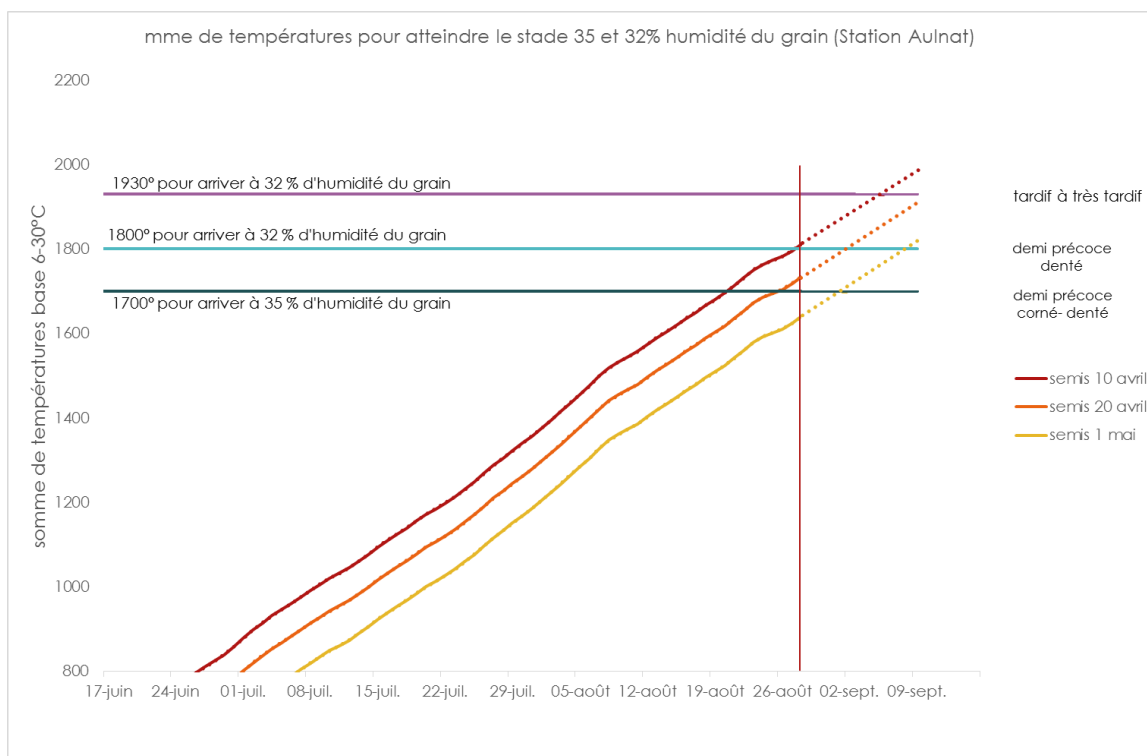
Cette année, les sommes de températures sont très élevées, et 2018 s'annonce être encore une année précoce pour les récoltes. Le tableau ci-dessous trace une estimation des dates d'arrivée des humidités du grain en fonction des sommes de température pour la station d'Aulnat.

	Date de semis		
	10-avr	20-avr	01-mai
Aulnat	10-avr	20-avr	01-mai
1700 °C grain 35%	21-août	26-août	02-sept
1800 °C grain 32%	28-août	03-sept	09-sept
1930 °C grain 32%	06-sept		

1700° = variété précoce corné-denté

1800° = variété demi-précoce denté

1930° = variété tardive à très tardive



Graphique 2 : Somme de température et humidité des grains de maïs

Pour la station d'Aulnat, la plupart des variétés cornées-dentées les plus précoces ont théoriquement atteint 35% d'humidité depuis le 21 et le 26 août pour des semis au 10 et 20 avril respectivement. Pour les variétés demi-précoces dentées, les 32% d'humidité du grain seront atteints aujourd'hui pour les parcelles semées au 10 avril et la semaine prochaine pour les parcelles semées autour du 20 avril - 1er mai.

## Situation des bioagresseurs

### Parasitisme

- Pyrale, sésamie, héliothis

**Piégeage et observations** : fin des observations et du suivi des pyrales, sésamie et héliothis. Un bilan des dégâts sera réalisé en fin de campagne.

- Réseau Chrysomèles

### Observations/ Reconnaissance

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère invasif originaire d'Amérique (photo 1). On le retrouve aujourd'hui en Europe Centrale, en Italie et en France (Alsace, Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest).

Les larves provoquent le plus de dégâts : attaques par foyer ou taches dans la parcelle, racines coronaires dévorées, verse végétative avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent la conséquence d'un stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dégâts : ils se nourrissent de la cuticule des feuilles, puis des soies, de pollen, de grains du sommet de l'épi. Depuis 2014, cet insecte n'est plus organisme de quarantaine. Les parcelles touchées ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.



Photo 1 : chrysomèle du maïs

## Piégeage

Le suivi de ce ravageur est réalisé dans le cadre du BSV. L'objectif du réseau en Auvergne est de détecter une éventuelle présence de ce coléoptère dans la région. Un réseau de piégeage est mis en place début juillet. Les pièges (photo 2) sont relevés chaque semaine jusqu'à la fin du mois d'août. Les pièges sont positionnés le long des grands axes routiers de la région en zone de production de maïs, plutôt vers les aires de stationnement des poids lourds, suspecté de transporter l'insecte.

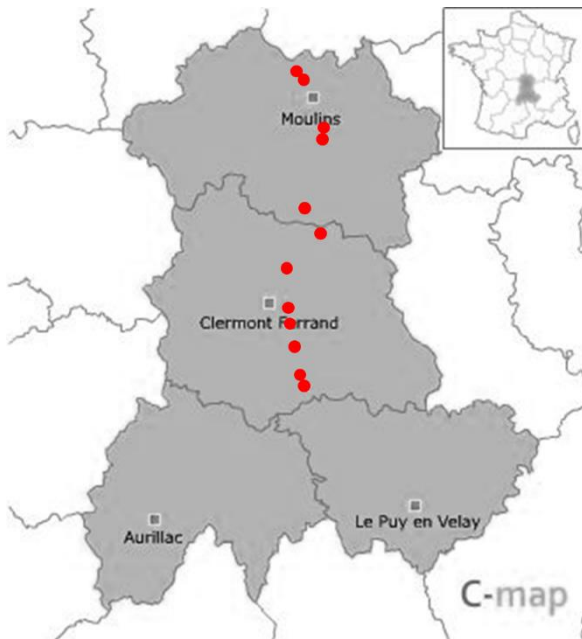


Figure 1 : Points de surveillance de la chrysomèle en Auvergne



Photo 2 : Piège à phéromone pour la capture des chrysomèles

**Analyse indicative du risque/seuil de nuisibilité**  
Pas de capture de chrysomèle cette année.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** François Roudillon (CA03) [froudillon@allier.chambagri.fr](mailto:froudillon@allier.chambagri.fr), 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

